REGARD SUR LE BLANCHIMENT D'ARGENT

ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES

juillet à septembre 2012
NON CLASSIFIÉ

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2013
ISSN: 1923-8290

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Canada

Regard sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes :

- Présente un résumé des questions concernant le blanchiment d'argent (BA) et le financement des activités terroristes (FAT) selon les groupes, les activités et les pays;
- Avise les lecteurs des nouveaux développements pouvant être exploités à des fins de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes au Canada.

***Regard sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes* présente une étude trimestrielle des nouveaux articles recueillis par l'Unité de macro-analyse et recherche de CANAFE. Les articles compris dans ce numéro sont parus entre juillet 2012 et septembre 2012.**

Caveat

Ce document comporte des résumés d'articles parus dans la presse et ne contient aucun élément d'analyse de la part de CANAFE. Les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux des auteurs originaux. CANAFE n'est pas responsable de l'exactitude, de l'actualité ni de la fiabilité du contenu. Une bibliographie des sources de renseignements utilisées se retrouve à la fin du document

Blanchiment d'argent

➔ **Par groupes (p.2)**

- On rapporte que le cartel de la drogue Los Zetas utilise des techniques de blanchiment d'argent de plus en plus sophistiquées (p.2)

➔ **Par activités financières (p.3)**

- Deux hommes arrêtés à Toronto après avoir tenté de recycler 520 000 de dollars canadiens en espèces (p.3)
- La commission d'enquête québécoise sur la corruption reprend ses travaux après trois mois d'interruption (p.3)
- Aux États-Unis, dix défendeurs sont accusés de paris illégaux et de blanchiment d'argent (p.4)
- Kimberly Rothstein est accusée de blanchiment des produits d'une combine à la Ponzi (p.5)
- Les blanchisseurs d'argent ciblent des cabinets d'avocats britanniques (p.5)

➔ **Par pays (p.6)**

- Le sous-comité permanent du Sénat américain responsable des enquêtes estime que HSBC a exposé le système financier américain à des risques en matière de BA et de FAT (p.6)
- La Standard Chartered Bank conclut un accord après avoir été accusée de dissimulation systématique de 250 milliards de dollars américains en opérations liées à l'Iran (p.7)
- Le département de la Justice des États-Unis annonce une nouvelle offensive contre le blanchiment d'argent (p.8)

Financement des activités terroristes

➔ **Par groupes (p.9)**

- Les États-Unis saisissent 150 millions de dollars américains liés au Hezbollah (p.9)

➔ **Par activités financières (p.10)**

- Un juge américain décide qu'on peut poursuivre l'Arab Bank pour le soutien matériel qu'elle apporte au Hamas (p.10)
- Deux hommes sont condamnés à trois ans de prison au Royaume-Uni pour avoir exercé des activités de financement destiné au terrorisme (p.11)
- Arrestation en France d'un Tunisien soupçonné d'avoir exercé des activités de financement destiné à Al-Qaïda (p.11)
- Anders Behring Breivik est jugé sain d'esprit et condamné à 21 ans de prison (p.12)

➔ **Par pays (p.12)**

- Le Canada classe l'Iran et la Syrie parmi les États qui soutiennent le terrorisme et suspend ses relations diplomatiques avec l'Iran (p.12)
- Les États-Unis qualifient le réseau Haqqani d'organisation terroriste (p.13)

➔ **Bibliographie (p.14)**

Blanchiment d'argent

PAR GROUPES

On rapporte que le cartel de la drogue Los Zetas utilise des techniques de blanchiment d'argent de plus en plus sophistiquées : Le 29 août 2012, *Moneylaundering.com* rapportait que le cartel mexicain de la drogue Los Zetas utilise des techniques de plus en plus sophistiquées pour recycler les produits de la criminalité. En plus d'exploiter le système financier américain, le cartel a également recours à des stratagèmes axés sur les pratiques commerciales afin de diversifier les méthodes de blanchiment de fonds illicites et de les rendre plus complexes. Par exemple, le 29 août 2012, en vertu du *Kingpin Act*, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du département américain du Trésor a désigné ADT Petroservicios, S.A. De C.V. pour son rôle dans un stratagème des Zetas. Selon *Moneylaundering.com,* cette société appartient à Francis Antonio Colorado Cessa, un présumé trafiquant de stupéfiants associé au cartel Los Zetas. M. Cessa aurait utilisé sa société de services pétroliers, ADT Petroservicios, comme société de façade dans des activités de courses de chevaux liées aux Los Zetas rapportées précédemment en 2012 et résumées dans le *Regard sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes* : avril à juin 2012. Selon *Moneylaundering.com*, en février 2012, M. Cessa aurait transféré 228 000 dollars américains en utilisant la société ADT Petroservicios pour acheter des chevaux de course dans le cadre d'un stratagème plus vaste des Zetas visant à blanchir des millions de dollars provenant des produits de la vente de drogue en achetant, entraînant, et élevant des chevaux américains de race quarter horse aux États-Unis. Selon le rapport, l'utilisation de produits tels que les chevaux et l'utilisation des entreprises de services pétroliers comme sociétés de façade pour les stratagèmes de blanchiment d'argent sont des techniques sophistiquées. En effet celles-ci peuvent aider à dissimuler les produits illicites grâce au volume des opérations, qui peut être élevé, et au prix fluctuant des marchandises.

Suite à la désignation d'ADT en vertu du *Kingpin Act*, certaines institutions financières auraient réévalué le risque des opérations bancaires avec les entreprises de services pétroliers mexicaines. *Moneylaundering.com* a noté que cette désignation, qui empêche les banques et les particuliers des États-Unis d'effectuer des opérations avec ADT Petroservicios, pourrait contraindre les banques américaines à fermer des comptes similaires afin d'empêcher les capitaux illicites de pénétrer dans le système financier américain. Le procès de huit individus arrêtés dans le cadre du stratagème de blanchiment d'argent du cartel Los Zetas impliquant des chevaux de course américains a été repoussé au 4 mars 2013 à la demande des défendeurs. Le procès devait se tenir le 22 octobre 2012.[1]

PAR ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Deux hommes ont été arrêtés à Toronto après avoir tenté de recycler plus de 520 000 de dollars canadiens en espèces : Le 24 septembre 2012, le *National Post* a rapporté que deux hommes ont été interpelés à Toronto après que l'un d'eux ait essayé de recycler 520 250 de dollars canadiens en espèces au moyen d'un centre de prêt de Scarborough. Selon l'article, Ainsley Drakes s'est rendu à la société « Money Money Cash » le 14 juin 2012 avec trois sacs de sport contenant 520 250 dollars canadiens en billets de 20, 50 et 100 dollars. Ainsley Drakes aurait demandé au centre de prêt de transférer l'argent à Los Angeles en utilisant un compte ouvert au centre de prêt sous une fausse identité (« Peter Charles Williams »). Mais la société l'a appelé, le 15 juin 2012, pour l'informer que l'opération n'avait pas pu se faire. Le centre de prêt a rendu un montant non révélé de l'argent liquide au défendeur, mais n'a rendu le solde qu'en juillet, après que Drakes et le coaccusé Andrew Wilson aient prétendument harcelé et menacé les propriétaires de la société. Drakes a été inculpé de deux chefs d'emploi de documents contrefaits, de tentative de blanchiment des produits de la criminalité, de possession des produits de la criminalité, d'usage de faux en matière de passeport et de complot. Andrew Wilson a été inculpé de complot dans le cadre de l'enquête. Comme rapporté par le *National Post*, M. Drakes a déjà été accusé de blanchiment d'argent et de fraude en 2001 pour son rôle dans un stratagème d'escroquerie au paiement à l'avance qui a ciblé des personnes et des entreprises dans le monde entier et escroqué les victimes d'un montant allant de 52 000 à 5 millions de dollars canadiens en 2001.[2]

La commission d'enquête québécoise sur la corruption reprend ses travaux après trois mois d'interruption : Le 17 septembre 2012, la Commission d'enquête Charbonneau a repris ses travaux concernant les allégations de corruption au sein de l'industrie de la construction au Québec après une interruption de trois mois. Selon la *Montreal Gazette*, ces allégations ont été formulées pour la première fois par l'ancien chef de la police, Jacques Duchesneau, qui a rédigé un rapport en 2011 présentant ses conclusions concernant les soupçons de collusions dans les contrats publics de construction qui révélait que 70 % du financement des partis politiques au Québec était « illégal ». Le 17 septembre 2012, dans sa déclaration préliminaire, Madame la Juge France Charbonneau de la Cour supérieure de justice a annoncé que la plupart des travaux d'enquête effectués au cours de l'automne 2012 porteront sur l'infiltration par le crime organisé de l'industrie de la construction et sur les relations entre ces stratagèmes et le financement des partis politiques dans la province. Plus spécifiquement, les travaux se concentreront sur la présence de corruption dans l'octroi et la gestion des contrats publics, en particulier dans les régions de Montréal et de Laval, et le financement des partis politiques municipaux. La commission n'a communiqué que peu d'information au public et n'a rendue publique sa liste de témoins que 24 à 48 heures avant leur comparution. Selon le *Globe and Mail*, la cour entendra les

témoignages d'agents d'application de la loi et d'experts nationaux et internationaux des bandes de motards criminels et de la mafia. Cinquante témoins devraient déposer; certains d'entre eux font face à des accusations et témoigneront à huis clos ou sous couvert d'une interdiction de publication. La Commission Charbonneau a jusqu'au 19 octobre 2013 pour communiquer les conclusions de ses travaux d'enquête.[3]

Aux États-Unis, dix défendeurs sont accusés de paris illégaux et de blanchiment d'argent : Le 24 septembre 2012, une mise en accusation fédérale pour 81 chefs d'inculpation a été déposée contre dix défendeurs pour leur implication présumée dans des activités de paris illégaux et de blanchiment d'argent. Selon le Bureau du Procureur des États-Unis, les défendeurs organisaient des parties de poker avec de grands et de petits enjeux depuis une résidence à Oklahoma City; prenaient des paris sur des événements sportifs de la part de leurs clients; utilisaient un site Web illégal de paris sur Internet dans des opérations commerciales entre États et avec l'étranger au bénéfice de leurs clients; ont blanchi les produits d'activités de paris illégaux et commis divers crimes liés à l'exercice d'activités de paris illégaux. Teddy Mitchell, qui aurait organisé les parties de poker, a recruté des professionnels de casinos locaux, des associés et des membres de sa famille pour organiser les tables de poker à petits et grands enjeux. Le groupe prélevait une commission (sous la forme d'un pourcentage du montant misé) également connue sous le terme « rake » pour chaque partie de poker, générant ainsi un revenu sur un minimum de 400 parties organisées chaque semaine. En plus des parties de poker, Teddy Mitchell exerçait également des activités de « preneur aux livres traditionnel » en prenant des paris sur des événements sportifs. Selon un communiqué de presse publié par le Bureau du Procureur, Teddy Mitchell et Dryden Mitchell auraient recruté, enrôlé et dirigé des clients dans le cadre de paris sportifs au nom de Gortation Management, une société costaricaine légale qui sert de chambre de compensation pour les preneurs aux livres aux États-Unis. Ils auraient également versé à la société un pourcentage de l'argent collecté auprès de leurs clients en utilisant leur site Web illégal de paris sportifs sur Internet. Le communiqué de presse indique également que Teddy et Dryden Mitchell, les dirigeants de Gortation Management et les coaccusés David Loveland, Richard Hancock et Gary Gibb auraient conspiré pour blanchir plus de 8,1 millions de dollars américains provenant des recettes de leurs activités de paris en utilisant des chèques à l'ordre de la société. Les coaccusés auraient reçu les chèques des clients qui avaient perdu leurs paris. Ces chèques étaient alors négociés dans des établissements californiens d'encaissement de chèques et également déposés sur les comptes de M. Gibb. Ce dernier disposait du pouvoir de signature sur les comptes financiers nationaux liés à la société Gortation Management. Le Bureau du Procureur affirme que Teddy Mitchell, qui possède plusieurs sociétés, a utilisé les comptes de ses sociétés pour blanchir les produits des activités de

paris. Il a déposé l'argent illicite sur des comptes sous les catégories « Revenu de jeu », « Distributeurs automatiques » et « Poker », et a utilisé l'argent pour acheter des marchandises de très grande valeur, comme des véhicules et des biens immobiliers. Le procès est prévu en mars 2013.[4]

Kimberly Rothstein est accusée de blanchiment des produits d'une combine à la Ponzi : Le jeudi 6 septembre 2012, l'épouse de Scott Rothstein, condamné pour avoir monté une combine à la Ponzi, a été accusée de blanchiment d'argent pour avoir tenté de dissimuler aux autorités fédérales des actifs d'une valeur d'un million de dollars américains. *Thomson Reuters* rapporte que Kimberly Rothstein, Stacie Weisman et Scott Saidel auraient conspiré pour dissimuler et vendre des bijoux d'une valeur de 1,2 milliard de dollars américains qui ont été achetés avec les produits de la combine à la Ponzi montée par son mari. Lorsqu'il a plaidé coupable en 2010, Scott Rothstein a accepté de renoncer à tous les biens achetés dans le cadre de son escroquerie, notamment les biens immobiliers, les véhicules, les navires, les intérêts commerciaux, les montres de luxe, les bijoux et les objets-souvenirs de sport. Selon *Associated Press*, Kimberly Rothstein, Stacie Weisman et Scott Saidel ont caché certains objets, notamment une bague avec un diamant de 12 carats ainsi que d'autres biens de grande valeur, afin d'éviter de les perdre. Stacie Weisman et Scott Saidel ont ensuite vendu une partie des bijoux et auraient déposé l'argent et les chèques dans diverses banques, notamment dans le compte en fiducie d'un cabinet d'avocats à la Wachovia Bank. Les sommes versées étaient généralement inférieures à 10 000 dollars américains. S'ils sont reconnus coupables, les accusés pourraient être condamnés à cinq ans de prison chacun. [5]

Les blanchisseurs d'argent ciblent des cabinets d'avocats britanniques : Le 28 août 2012, *Thomson Reuters* a rapporté que selon le Barreau du Royaume-Uni, les blanchisseurs d'argent ciblent à présent des cabinets d'avocats britanniques qui s'occupent de litiges. Comme il devient de plus en plus difficile de déplacer d'importantes sommes d'argent au moyen du système financier sans explication plausible, les criminels tenteraient d'utiliser les cabinets d'avocats pour recycler de l'argent, car l'implication d'un avocat dans un paiement donne à l'opération « la légitimité » dont ces criminels ont besoin. Dans un document d'information envoyé à ses membres, le Barreau a signalé plusieurs stratagèmes récurrents visant à blanchir de l'argent ciblant les cabinets d'avocats. Dans le cas de tels stratagèmes visant les avocats, les blanchisseurs d'argent usurpaient des honoraires aux cabinets d'avocats en utilisant des chèques frauduleux ou volés, et réclamaient ensuite le solde avant que le chèque ne soit compensé. Dans un autre scénario, les blanchisseurs d'argent envoyaient un courriel à des cabinets d'avocats de petite ou moyenne taille demandant leur aide pour recouvrir une dette. Le débiteur contactait ensuite le cabinet et proposait de lui verser le montant de sa dette par chèque. Lorsque le cabinet recevait le

chèque, il déposait la somme sur le compte du client déduction faite de ses honoraires. En faisant cela, le cabinet risque d'aider à déplacer des produits de la criminalité à travers le système financier. Selon *Thomson Reuters,* en dépit de nombreux avertissements, l'Agence du crime organisé grave continue de recevoir des rapports de cas concernant les stratagèmes précités. [6]

PAR PAYS

Le sous-comité permanent du Sénat américain en charge des enquêtes estime que HSBC a exposé le système financier américain à des risques en matière de BA et de FAT : Le 17 juillet 2012, le sous-comité permanent du Sénat américain en charge des enquêtes a publié un rapport de 330 pages qui analyse les menaces actuelles en matière de blanchiment d'argent, de trafic de drogue et de financement des activités terroristes liées aux opérations par correspondants bancaires. Le sous-comité a utilisé HSBC comme cas d'étude, parce qu'il s'agit de l'une des plus grandes institutions financières au monde qui présentait des contrôles de lutte contre le blanchiment de capitaux « peu efficaces » selon le rapport du sous-comité. Les membres du sous-comité ont déterminé cinq enjeux clés en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement des activités terroristes auxquels font face les correspondants bancaires aux États-Unis, notamment : un manque de « diligence raisonnable » lors de l'ouverture de comptes de correspondant pour les filiales à haut risque; la facilitation des opérations qui vont à l'encontre des efforts américains pour empêcher les entités indésirables d'accéder au système financier; l'offre de services de correspondant aux banques associées aux activités terroristes; la compensation de chèques de voyage douteux en dollars américains; et l'offre de comptes d'actions au porteur à haut risque. Après douze mois d'enquête sur les opérations de la banque, le sous-comité a conclu que la filiale américaine de HSBC, HBUS, présentait de multiples faiblesses en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux qui exposaient le système financier américain à diverses menaces, notamment la possibilité d'opérations des cartels mexicains de la drogue, les chèques de voyage douteux, les sociétés d'actions au porteur et les « juridictions voyous ». En outre, HSBC a évité les sanctions américaines empêchant de traiter avec l'Iran, la Corée du Nord et le Soudan en dissimulant l'origine des transferts financiers. L'institution aurait également offert des services bancaires à certaines banques d'Arabie Saoudite et du Bangladesh soupçonnées d'avoir contribué au financement d'Al-Qaïda et d'autres groupes terroristes. Une vérification interne demandée par la banque a constaté que HBUS a effectué 28 000 opérations sensibles non déclarées entre 2001 et 2007. Environ 19,7 milliards de dollars américains concernaient ainsi l'Iran. De plus, HSBC Mexico (HSMX) aurait envoyé environ 7 milliards de dollars américains en espèces à HBUS entre 2007 et 2008, et ce, en dépit des inquiétudes exprimées par les autorités mexicaines et américaines quant à la possibilité de voir les cartels de la drogue

essayer d'éviter les contrôles de lutte contre le blanchiment de capitaux en « transportant des dollars américains au Mexique », où ils organiseraient des dépôts en espèce en vrac pour ensuite transférer ces fonds à HBUS par l'intermédiaire de HSMX. Le 26 juillet, *Reuters* a rapporté que la Commission nationale mexicaine des opérations bancaires et des Valeurs mobilières a imposé une amende à HSMX d'un montant de 27,5 millions de dollars américains pour son laxisme dans les contrôles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. Toutefois, on rapporte que cette amende n'aurait aucun rapport avec l'accord que la banque pourrait avoir conclu avec le département de la Justice des États-Unis, qui mène sa propre enquête sur HSBC et ses filiales. Selon l'agence *Associated Press*, HSBC a présenté ses excuses à ses actionnaires le 30 juillet et a indiqué qu'une provision de 700 millions de dollars américains a été constituée pour régler les allégations portées à son endroit par les organismes de réglementation des États-Unis.[7]

La Standard Chartered Bank conclut un accord après avoir été accusée de dissimulation systématique de 250 milliards de dollars américains en opérations liées à l'Iran : Le 14 août 2012, le *New York State Department of Financial Services* (DFS) et la Standard Chartered Bank (SCB) ont conclu un accord concernant les accusations résumées dans l'« Arrêté en vertu du paragraphe 9 de la *Banking Law*» publié par le DFS le 6 août 2012. La SCB était accusée de rendre le système financier américain vulnérable aux activités de terroristes, de criminels et de régimes corrompus, et de dissimuler des renseignements essentiels aux enquêteurs chargés de l'application de la loi. Ce document décrit comment, entre 2001 et 2010, la SCB a adopté une attitude trompeuse afin de traiter 60 000 opérations de demi-tour secrètes pour des clients iraniens. Ces opérations s'élevaient à environ 250 milliards de dollars américains, générant ainsi des millions de dollars en honoraires pour la SCB. Les opérations de demi-tour sont des opérations initiées au nom des clients iraniens par des banques étrangères non iraniennes qui ne font que passer par le système financier américain pour aboutir vers d'autres banques étrangères non iraniennes. Bien que l'Iran soit soumis à des sanctions économiques depuis 1979, les établissements financiers américains ont pu continuer à traiter des opérations de demi-tour pour des banques, des particuliers et d'autres entités iraniens. Selon l'Arrêté, le Trésor américain a révoqué la licence pour les opérations de demi-tour en novembre 2008. Cette décision était motivée par la crainte que les banques iraniennes, comme la CBI/Markazi, la Bank Saderat et la Bank Melli, soient utilisées pour financer les armes nucléaires et les programmes de missiles iraniens, en plus d'apporter un soutien à des organisations terroristes telles que le Hezbollah, le Hamas et le Jihad islamique palestinien. Plus tôt en 2008, l'OFAC (Bureau de contrôle des actifs étrangers aux États-Unis) avait imposé de nouvelles normes obligeant les banques à déterminer si les opérations de demi-tour qu'elles recevaient étaient conformes à la

législation américaine, refermant ainsi le dernier point d'entrée général pour l'Iran dans le système financier américain. Violant la réglementation ainsi imposée, la SCB est accusée d'avoir caché et traité près de 60 000 opérations pour des clients iraniens entre 2001 et 2010 en mettant à profit l'échappatoire que présentent les opérations de demi-tour. L'Arrêté indique que la succursale new-yorkaise de la SCB a effectué des opérations en dollars américains destinées à l'Iran. Ces opérations provenaient de banques situées au Royaume-Uni et au Moyen-Orient où elles étaient également clôturées. Selon *Thomson Reuters,* la SCB a caché des opérations pour des banques d'État iraniennes, comme la Bank Saderat et la Bank Melli, en supprimant des codes sur les opérations et en manipulant les champs de message en saisissant des phrases comme « AUCUN NOM ». Selon *Moneylaundering.com*, des courriels internes repris dans l'enquête du DFS suggèrent que les cadres de la banque savaient que la relation de la banque avec ses clients iraniens pouvait entraîner une mesure réglementaire, mais ont malgré tout décidé de poursuivre leurs activités avec ces clients. Par exemple, en 2001, le conseiller juridique du groupe de la SCB aurait donné des instructions décrivant comment éviter d'identifier des clients lors de paiements pour la Bank Markazi, la banque centrale iranienne. Selon un communiqué de presse du DFS, l'accord final prévoit le paiement par la SCB d'une amende administrative de 340 millions de dollars américains au profit du DFS, ainsi que l'embauche d'un surveillant qui relèvera du DFS pendant un minimum de deux ans. La succursale new-yorkaise de la SCB doit également mettre en place du personnel pour veiller au respect des normes de lutte contre le blanchiment de capitaux.[8]

Le département de la Justice des États-Unis annonce une nouvelle offensive contre le blanchiment d'argent : Le 31 août 2012, *Reuters* a rapporté que le département de la Justice des États-Unis met en œuvre une nouvelle offensive de lutte contre le blanchiment de capitaux en portant des accusations pénales contre les institutions financières présentant des systèmes de conformité peu performants qui ne permettent pas de stopper les flux de capitaux illicites. Bien que les organismes réglementaires directs des entreprises financières, y compris l'*Office of the Comptroller of the Currency*, surveillent généralement les programmes de conformité, le département de la Justice souhaite augmenter le nombre d'affaires pénales initiées en vertu du *Bank Secrecy Act,* qui prévoit que les institutions financières et leurs employés mettent en place des mesures pour lutter contre le blanchiment d'argent. Les affaires initiées par le département de la Justice en vertu du *Bank Secrecy Act* pourront s'accompagner de pénalités financières équivalentes au montant des capitaux illicites transférés par l'intermédiaire de l'institution financière et de peines de prison d'entre cinq et dix ans pour les employés de ces institutions. Selon *Reuters*, en juin 2012, le département de la Justice a mis en accusation des sociétés d'encaissement de chèques à Brooklyn et Los Angeles pour ne pas avoir transmis de

déclarations d'opérations et ne pas avoir mis en œuvre un programme efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux. Il s'agit de la première fois que des personnes, dans le cas présent les propriétaires des sociétés impliquées, ont été accusées de ne pas avoir mis en œuvre un programme efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux. *Reuters* rapporte qu'en réponse à cette nouvelle offensive du département de la Justice contre le blanchiment de capitaux, les banques et les institutions financières aux États-Unis peuvent être amenées à réévaluer leur programme de lutte contre le blanchiment de capitaux afin de veiller à ne pas s'exposer à des accusations criminelles pour blanchiment de capitaux et de satisfaire aux exigences établies par les organismes de réglementation du secteur financier. La nouvelle offensive du département de la Justice contre le blanchiment de capitaux a entraîné la création d'une unité spécialisée en 2010 visant à remédier à la problématique du blanchiment de capitaux et de l'intégrité bancaire, en se concentrant sur les cas actuels d'inconduite des banques et des institutions financières, plutôt qu'en effectuant un examen historique des infractions passées. *Reuters* indique également que le département de la Justice porte une attention accrue à l'accusation des « blanchisseurs professionnels de capitaux » plutôt que d'ajouter des accusations de blanchiment d'argent à des affaires de drogue ou de corruption existantes.[9]

Financement des activités terroristes

PAR GROUPES

Les États-Unis saisissent 150 millions de dollars américains dans des fonds liés au Hezbollah : Le 20 août 2012, le Bureau du Procureur a annoncé que les États-Unis ont saisi 150 millions de dollars américains de la Lebanese Canadian Bank (LCB) pour son implication dans un stratagème international de blanchiment de capitaux précédemment lié au Hezbollah, une organisation terroriste reconnue. Le 15 décembre 2011, le Bureau du Procureur a publié un communiqué de presse annonçant qu'il intentait des poursuites civiles pour blanchiment de capitaux et confiscation recherchant plus de 480 millions de dollars américains auprès d'entités qui ont facilité un présumé stratagème de blanchiment d'argent du Hezbollah. Le communiqué de presse annonçait qu'entre janvier 2007 et début 2011, quelque 329 millions de dollars américains ont été transférés aux États-Unis depuis la LCB et d'autres institutions financières pour l'achat de voitures d'occasion qui étaient ensuite envoyées en Afrique de l'Ouest et vendues. Les produits de ces ventes de voitures et du trafic de drogue étaient ensuite recyclés par l'intermédiaire des canaux liés au Hezbollah en Afrique de l'Ouest et renvoyés au Liban. Le 10 février 2011, le Department of the Treasury's Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN) a publié une conclusion et une proposition de jugement en vertu des dispositions du *USA PATRIOT Act* qualifiant la

LCB d'institution financière représentant un risque majeur en matière de blanchiment des capitaux. Selon *Examiner.com*, en septembre 2011, une autre institution financière libanaise, la Société Générale de Banque au Liban (SGBL) a ensuite accepté d'acheter la majorité des actifs et des passifs appartenant à l'institution à présent disparue (LCB) pour la somme de 580 millions de dollars américains. De ces 580 millions acquis par la SGBL, 150 millions ont été mis entre les mains de tiers dans une institution financière tierce basée au Liban, la Banque Libano Française SAL (BLF). Le Bureau du Procureur indique que si les fonds placés sur un compte tiers à la BLF peuvent être retracés jusqu'à la LCB, ils ne sont pas passibles de confiscation en vertu de la législation américaine, car ils sont placés dans un compte au Liban. Cependant, en vertu de la législation américaine, les fonds peuvent être saisis s'il y a « une raison probable de penser que les fonds passibles de confiscation sont en dépôt auprès de cette banque étrangère ». Ainsi, conformément aux mandats de saisie émis le 15 août 2012, les États-Unis ont saisi 150 millions de dollars américains du compte de correspondant dans une banque aux États-Unis qu'elle utilise pour les opérations impliquant des devises américaines. Selon le communiqué de presse du 20 août 2012, les fonds seront transférés vers un compte de biens saisis tenus par le *U.S. Marshals Service* en attendant la résolution de la mesure de confiscation. [10]

PAR ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Un juge américain décide qu'on peut poursuivre l'Arab Bank pour le soutien matériel qu'elle apporte au Hamas : Le 12 septembre 2012, le juge de district américain Jack Weinstein a décidé que Mati Gill, un citoyen ayant la double nationalité américaine et israélienne, pouvait intenter un procès à l'Arab Bank basée en Jordanie pour avoir apporté un soutien matériel au Hamas, un groupe terroriste palestinien. Mati Gill, qui a été blessé en 2008 par des coups de feu tirés depuis Gaza vers Israël, cherche à engager la responsabilité de l'Arab Bank en vertu du *Anti-Terrorism Act*, alléguant que la banque a apporté un soutien matériel au groupe et a conspiré avec le Hamas pour commettre des actes de violence. *Thomson Reuters* rapporte que pour que Mati Gill puisse intenter son action, il devra prouver que la banque savait que les capitaux qu'elle a mis à la disposition de la branche politique du Hamas étaient utilisés aux fins d'opérations militaires; que le Hamas a utilisé l'argent pour financer l'attaque au cours de laquelle Mati Gill a été blessé; et que la banque savait que les capitaux pouvaient être utilisés pour blesser des citoyens américains. Un représentant présumé du Hamas a revendiqué les coups de feu, mais l'Arab Bank a rejeté les demandes de Mati Gill, arguant que ce dernier avait été blessé dans un feu croisé entre deux forces militaires. Si l'Arab Bank n'obtient pas gain de cause pour sa motion visant à obtenir un jugement sommaire, l'affaire sera jugée le 19 novembre.[11]

Deux hommes sont condamnés à trois ans de prison au Royaume-Uni pour avoir exercé des activités de financement destiné au terrorisme : Le 1er août 2012, la *Presse canadienne* a rapporté que la *Central Criminal Court* de Londres a condamné les frères jumeaux, Mohammed Shabir Ali et Mohammed Shafik Ali, à trois ans de prison après qu'ils aient reconnu avoir récolté et envoyé des fonds en Somalie pour soutenir des activités terroristes. Selon un article du *Guardian,* le procureur Timothy Cray a allégué que les deux hommes avaient conspiré pour récolter de l'argent auprès du public au moyen d'un stand d'articles religieux et avaient ensuite envoyé l'argent à un troisième frère, Mohammed Shamim Ali, qui suivait un entraînement terroriste en Somalie. Le procureur allègue également que les frères jumeaux étaient en possession d'un document d'Anwar al Awlaki, qui dirigeait Al-Qaïda dans la péninsule arabe avant d'être tué en 2011 par une attaque de drone. Ce document, intitulé « 44 manières de soutenir le Jihad » présente des sections décrivant la manière de récolter de l'argent pour le terrorisme. Dans ses remarques sur la détermination de la peine, le juge Fulford déclare que les deux hommes ont admis avoir envoyé 3 000 livres (4 700 dollars canadiens) depuis l'Angleterre à Mohammed Shamim Ali en Somalie entre août 2008 et octobre 2010. L'accusation a accepté le fait que les fonds aient été envoyés principalement en raison de préoccupations pour la santé mentale et physique de Mohammed Shamim Ali; cependant, dans son prononcé de la sentence, le juge Fulford a indiqué que ces préoccupations restaient néanmoins dans le contexte de l'implication prévue de leur frère dans des activités terroristes. Mohammed Shabir Ali et Mohammed Shafik Ali ont plaidé coupables dans le cadre d'une transaction pénale pour un chef d'inculpation d'activités de financement contraire à l'article 15 du *Terrorism Act 2000* britannique, qui prévoit qu'une infraction est commise lorsque de l'argent est fourni pour un usage terroriste connu ou suspecté.[12]

Arrestation en France d'un Tunisien soupçonné d'exercer des activités de financement destiné à Al-Qaïda : Le mardi 3 juillet 2012, les autorités françaises ont arrêté un Tunisien, administrateur d'un site Web français extrémiste, sur la base d'accusations préliminaires de terrorisme. Selon l'*Associated Press*, l'homme est soupçonné d'effectuer des activités de financement et de recrutement pour un vaste ensemble de groupes, dont Al-Qaïda, Al-Qaïda dans le Maghreb islamique, Fatah al Islam et l'État islamique d'Irak. Lors de l'arrestation, le bureau du procureur de Paris a fait état de preuves indiquant que le suspect « a envoyé du matériel depuis son ordinateur vers des groupes terroristes » et a rassemblé des fonds, évalué à plusieurs milliers d'euros, pour permettre aux groupes terroristes d'acheter des armes. Selon les procureurs cités dans *Associated Press*, le suspect aurait joué un rôle central dans le financement de groupes terroristes étrangers et l'utilisation d'Internet pour soutenir le terrorisme. Bien que le suspect soit basé à Toulon, en France, le site Web était hébergé à l'extérieur du pays et comprenait un système de messages privés

cryptés qui lui aurait permis de communiquer avec des groupes terroristes étrangers. L'*Associated* Press a rapporté qu'après une enquête de douze mois, l'homme a été arrêté sur des accusations préliminaires, indiquant, conformément à la législation française, qu'il y avait de fortes raisons de croire qu'un crime avait été commis. Ce statut préliminaire permet de disposer de plus de temps pour une enquête avant qu'une décision ne soit prise de juger ou non l'affaire. Le nom du suspect n'a pas encore été communiqué.[13]

Anders Behring Breivik est jugé sain d'esprit et condamné à 21 ans de prison : Le 24 août 2012, un tribunal norvégien a déclaré Anders Behring Breivik sain d'esprit et l'a condamné à 21 ans de prison. Breivik a reconnu avoir tué 77 personnes et en avoir blessé 242 autres le 22 juillet 2011, lorsqu'il a posé une bombe dans un édifice gouvernemental et ouvert le feu lors du camp d'été annuel du parti travailliste sur l'île d'Utøya. *ERR Estonia Public Broadcasting* a rapporté que Breivik aurait financé ses attaques en vendant de faux diplômes universitaires sur Internet. Selon cette source, Breivik retirait de petites sommes d'argent liquide de guichets automatiques bancaires d'Oslo que sa mère déposait alors sur l'un de ses trois comptes avant de les transférer sur l'un des 14 comptes à l'étranger détenus par Breivik. Comme l'a indiqué *BBC News,* Breivik a été reconnu coupable de terrorisme et de meurtres prémédités et devra être en prison pour un minimum de 10 années. Bien que la peine de prison maximale en Norvège soit de 21 ans, l'*Associated Press* a rapporté que Breivik passerait probablement sa vie en prison, car il a été condamné à une « détention préventive », ce qui permet de prolonger sa peine aussi longtemps qu'il sera jugé trop dangereux pour être relâché. L'article publié par l'*Associated Press* indique que ni Breivik, ni les procureurs n'ont souhaité faire appel du verdict.[14]

PAR PAYS

Le Canada classe l'Iran et la Syrie parmi les États qui soutiennent le terrorisme et suspend ses relations diplomatiques avec l'Iran : Le 7 septembre 2012, le ministre des Affaires étrangères, John Baird, a émis une déclaration annonçant la fermeture de l'ambassade canadienne en Iran et l'expulsion les derniers diplomates iraniens encore présents au Canada. Dans sa déclaration, le ministre Baird a déclaré que l'Iran était « la menace la plus importante à la paix et à la sécurité mondiales à l'heure actuelle ». Il a annoncé que le gouvernement du Canada désignait officiellement l'Iran d'État soutenant le terrorisme en vertu de la *Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme*. Cette loi, entrée en vigueur le 13 mars 2012, stipule que le gouvernement du Canada doit publier une liste des États soutenant le terrorisme d'ici le 13 septembre 2012. Le Canada a également désigné la Syrie comme étant un État soutenant le terrorisme, ce qui fait de l'Iran et de la Syrie les premiers pays à être désignés de la sorte en vertu de cette loi. En vertu de la *Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme*, les victimes d'actes terroristes peuvent poursuivre certains pays désignés pour les pertes ou les dommages résultant d'un acte de terrorisme n'importe où

dans le monde, en autant que les victimes soient des citoyens canadiens ou des résidents permanents, ou qu'il y ait des liens étroits entre leur plainte et le Canada. *Canada.com* rapporte que la loi reflète la législation des États-Unis, où il s'est avéré difficile de poursuivre avec succès un État étranger accusé de soutenir les activités terroristes. Un rapport de juillet 2009 produit par la Bibliothèque du Parlement a révélé que les nations poursuivies dans les tribunaux américains pour avoir soutenu le terrorisme ont refusé de se défendre ou de payer lorsqu'elles ont été jugés responsables. *Canada.com* rapporte que les États désignés, comme l'Iran et la Syrie, disposent de peu d'actifs au Canada et aux États-Unis qui peuvent être donnés aux victimes d'actes de terrorisme. De plus, comme l'indique *Canada.com*, en raison des craintes de représailles et des possibles violations de la loi internationale sur l'immunité des États, il s'est avéré difficile de récupérer les actifs iraniens et syriens gelés par le gouvernement américain lorsqu'ils existent. En plus de désigner l'Iran et la Syrie d'États soutenant le terrorisme, le gouvernement du Canada a suspendu toutes les relations diplomatiques avec l'Iran, justifiant sa décision par le soutien de Téhéran au régime d'Assad en Syrie, à son programme d'armes nucléaires et à ses menaces à l'encontre d'Israël. L'ambassade canadienne à Téhéran a ensuite été fermée et le ministre Baird a déclaré que tous les membres du personnel diplomatique iranien au Canada étaient considérés comme « persona non grata » et leur a ordonné de quitter le pays dans les cinq jours de l'annonce.[15]

Les États-Unis qualifient le réseau Haqqani d'organisation terroriste : Le 7 septembre, la Secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, a formellement désigné le réseau Haqqani d'organisation terroriste étrangère. Selon un article publié par *BBC News*, le réseau Haqqani a été associé à Al-Qaïda et aux Talibans, et est responsable de plusieurs attaques très médiatisées contre des troupes étrangères en Afghanistan. La *Presse canadienne* a rapporté que bien que les États-Unis aient précédemment sanctionné les dirigeants du groupe, notamment son fondateur Jalauddin Haqqani et ses fils, ils n'avaient pas encore désigné le groupe comme étant un groupe terroriste par crainte de compromettre les efforts de réconciliation entre le gouvernement des États-Unis et les insurgés en Afghanistan. Cette désignation fait suite à la mesure prise par le Congrès américain en juillet 2012, fixant au 9 septembre 2012 la date limite pour que l'administration impose des sanctions sur le réseau Haqqani. La désignation interdit aux Américains d'effectuer des affaires avec des membres du groupe et gèle les avoirs du groupe détenus aux États-Unis.[16]

BIBLIOGRAPHIE

1. Adams, Colby and Brian Monroe. « Zetas' U.S. 'Investments' Exhibit Cartel's Growing Sophistication in Laundering Money. » *Moneylaundering.com*. 29 août 2012.

CANAFE. *Regard sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes : avril à juin 2012*. Gouvernement du Canada. Accessible en ligne.

« Zeta Cartel Trial Delayed until March. » *American Quarter Horse Association.* 10 septembre 2012.

2. McNaughton, Graeme. « Two arrested after allegedly trying to launder 520K – in cash – through payday loan centre ». *National Post*. 24 septembre 2012.

3. Banerjee, Sidhartha. « Probe targeting Mafia ties to construction ». *Globe and Mail*. 18 septembre 2012.

Marsden, William. « How deep will probe dig? » *Montreal Gazette*. 15 septembre 2012.

Musie, Monique. « Names will be named, Charbonneau promises as hearings resume ». *Montreal Gazette*. 18 septembre 2012.

4. Clay, Nolan. « Teddy Mitchell's gambling case trial delayed to April ». *NewsOK.* 19 octobre 2012.

U.S. Attorney's Office. « 81-Count Indictment Unsealed Charging 10 Defendants Engaged in Illegal Gambling Operation ». Gouvernement des États-Unis, communiqué de presse. 24 septembre 2012.

5. « Wife of jailed Fla. Ponzi scheme Rothstein charged with money laundering related to jewelry ». *Associated Press*. 6 septembre 2012.

Wolf, Brett. « Wife charged with money laundering for hiding proceeds of Rothstein Ponzi scheme ». *Thomson Reuters. 7* septembre 2012.

6. Coyle, Martin. « Money launderers targeting UK law firms, Law Society warns ». *Thomson Reuters*. 28 août 2012.

7. « HSBC apologizes for money laundering control lapse ». *The Associated Press*. 30 juillet 2012.

« HSBC fined $27.5M over control of money-laundering prevention ». *Reuters*. 26 juillet 2012.

Sous-comité permanent du Sénat américain responsable des enquêtes. « HSBC Exposed U.S. Financial System to Money laundering, Drug, Terrorist Financing Risks ». Gouvernement des États-Unis, communiqué de presse. 16 juillet 2012.

Sous-comité permanent du Sénat américain responsable des enquêtes. *U.S. Vulnerabilities to Money Laundering, Drugs, and Terrorist Financing : HSBC Case History*. Gouvernement des États-Unis. Juillet 2012 : Accessible en ligne.

8. Adams, Colby and Brian Monroe. « NY Regulator's Standard Chartered Order Misconstrues Sanctions Laws : Experts ». *Moneylaundering.com*. 8 août 2012.

Monroe, Brian and Colby Adams. « New York Accuses Standard Chartered, Deloitte of Misleading on Iran Transactions». *Moneylaundering.com*. 6 août 2012.

New York State Department of Financial Services. A*rrêté en vertu du paragraphe 39 de la Banking Law.* Gouvernement des États-Unis. Accessible en ligne.

New York State Department of Financial Services. « Statement from Benjamin M. Lawsky, Superintendent of Financial Services, Regarding Standard Chartered Bank ». Gouvernement des États-Unis, communiqué de presse. 14 août 2012.

Wolf, Brett. « Lessons murky so far on compliance standards in Standard Chartered deal ». *Thomson Reuters*. 17 août 2012.

9. Viswanatha, Aruna and Brett Wolf. « DOJ targets banks, others in new money laundering offensive ». *Reuters*. 31 août 2012.

10. Dvorak, Kimberly. « $150 million Hezbollah money laundering scheme disrupted by DEA ». *Examiner.com*. 20 août 2012.

Bureau du Procureur des États-Unis. « Manhattan U.S. Attorney Files Civil Money Laundering and Forfeiture Suit Seeking More than $480 Million Dollars from Entities Including Lebanese Financial Institutions that Facilitated a Hizballah-Related Money Laundering Scheme ». Gouvernement des États-Unis, communiqué de presse. 15 décembre 2011.

Bureau du Procureur des États-Unis. « U.S. Government Seizes $150 Million in Connection with Hizballah-Related to Money Laundering Scheme ». Gouvernement des États-Unis, communiqué de presse. 20 août 2012.

11. Dye, Jessica. « Hamas financing case can proceed against Arab Bank-U.S judge ». *Thomson Reuters*. 12 septembre 2012.

12. « Sentencing remarks for Mr. Justice Fulford between : Regina -v- Mohammed Shabir Ali and Mohammed Shakif Ali ». *Judiciary of England and Wales.* 1er août 2012.

« Two charged in Somalia terror probe ». *Guardian.* 4 avril 2012.

« UK court sentences Somali twins to 3 years in prison for raising funds for terrorism abroad ». *Presse canadienne.* 1er août 2012.

13. « French authorities arrest suspected al Qaeda financier and recruiter ». *Associated Press*. 3 juillet 2012.

14. « Anders Behring Breivik : Norway court finds him sane ». *BBC News*. 24 août 2012.

« Norwegian Terrorist Used Estonian Bank Account ». *ERR Estonia Public Broadcasting*. 5 avril 2012.

« Sane Breivik sentenced to prison for Norway mass killing ». *Associated Press*. 24 août 2012.

15. Berthiaume, Lee. « Designation of Iran, Syria as sponsors of terrorism prompts mixed reactions ». *Canada.com*. 10 septembre 2012.

Berthiaume, Lee. « U.S. victims may be first to take advantage of Harper government's designation of Iran as state sponsor of terror ». *Canada.com*. 11 septembre 2012.

Affaires étrangères et Commerce international Canada. « Le Canada ferme son ambassade en Iran et expulse les diplomates iraniens du Canada». Gouvernement du Canada, communiqué de presse. 7 septembre 2012.

16. « US declares Haqqanis terrorists ». *La Presse canadienne*. 7 septembre 2012.

« US to designate Haqqani network as terror group ». *BBC News*. 7 septembre 2012.